

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 92.00.624.040.1 DU 9 NOVEMBRE 1992

Bascules à équilibre automatique DYONA modèles F 300 et F 600

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société DYONA, BP 1, 60240 Fresne Leguillon.

CARACTERISTIQUES

Les balances à équilibre automatique DYONA modèles F 300 et F 600 sont respectivement com-

posées d'un dispositif mesureur de charge DYONA modèle Force 3, objet de la décision d'approbation n° 90.1.13.636.1.3 du 16 juillet 1990 (1), ou modèle C 850, objet de la décision d'approbation n° 92.00.642.046.1 du 15 juillet 1992 (2) complétée par la décision n° 92.00.642.055.1 du 9 novembre 1992 (3) auquel sont associés :

– un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué d'un des capteurs à jauges de contrainte de type flexion figurant au tableau suivant :

Marque	Types	N° et Dates de autorisations de mise sur fiche
SCAIME	F 60 T	82.4.05.651.4.3 du 10 mai 1982
	F 30 X	88.4.06.651.5.3 du 17 mars 1988
SCHENCK ou HBM	HBMZ6C	87.4.02.651.7.3 du 10 février 1987

– et un dispositif récepteur et transmetteur de charge DYONA modèle LC 37 faisant l'objet de la décision d'approbation de modèle n° 92.00.641.003.1 du 9 novembre 1992 (4) et de dimensions extérieures égales à 800 mm pour la longueur et à 600 mm pour la largeur.

Les caractéristiques métrologiques des balances DYONA modèles F 300 et F 600 sont les suivantes :

- portée maximale : 60 kg
- nombre maximal d'échelons : $n \leq 3\,000$.

(1) Revue de Métrologie, juillet 1990, page 957.

(2) Revue de Métrologie, juillet 1992, page 1067.

(3) Revue de Métrologie, novembre 1992, page 1689.

(4) Revue de Métrologie, novembre 1992, page 1685.

Les balances DYONA modèles F 300 et F 600 doivent être munies d'un dispositif de mise à niveau et d'un dispositif indicateur de niveau.

SCELLEMENT

Indépendamment des dispositifs de scellement prévus pour leur mesureur de charge, les balances DYONA modèles F 300 et F 600 sont pourvues d'un dispositif permettant de sceller la boîte de raccordement protégeant la connexion indicateur-capteur.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Les balances DYONA modèles F 300 et F 600 doivent toujours être installées horizontalement, mises de niveau sur une base stable.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro et la date figurant dans le titre de celle-ci.

INDICATIONS PARTICULIERES

La mention "INTERDIT POUR LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC" doit être apposée sur le dispositif indicateur, à proximité immédiate des résultats de pesage.

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée sur le dispositif indicateur à proximité immédiate des résultats de pesage, lorsque le dispositif mesureur de charge utilisé n'est pas muni du dispositif de scellement prévu dans sa décision d'approbation, ou lorsque les connexions entre le capteur et le dispositif indicateur numérique ne sont pas toutes scellées.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les caractéristiques métrologiques des instruments étant dépendantes de celles de leurs éléments constitutifs, la preuve de la compatibilité

du dispositif récepteur de charge au dispositif mesureur de charge utilisé doit être apportée lors de la vérification primitive.

DEPOT DE MODELES

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET
